

PR12.40PR

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

*une demande de crédit d'investissement de fr. 75'000.- pour financer l'amélioration de la station de remplissage Gaz Naturel Carburant (GNC)*

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**Préambule**

Avec ce rapport, nous souhaitons initier les démarches afin d'obtenir un crédit d'investissement de fr. 75'000.-- pour l'optimisation de notre station de remplissage des véhicules fonctionnant au gaz naturel. L'amélioration constante de la densité et la disponibilité des installations de remplissage des véhicules fonctionnant au gaz naturel carburant (ci-après GNC) restent une priorité pour les distributeurs de gaz naturel. L'augmentation de l'utilisation des voitures fonctionnant au GNC, véhicules classés parmi les plus écologiques du moment, ne sera possible qu'avec un réseau d'approvisionnement de qualité.

C'est en juillet 2004 que la station GNC a été inaugurée. Cet ouvrage a été réalisé sur le site de la station d'essence BP de la rue des Champs-Lovats. La collaboration avec le personnel du magasin est excellente et l'exploitation s'est déroulée normalement sans événement particulier. Durant ces 8 ans d'exploitation, nous avons offert un service avec un des meilleurs taux de disponibilité de Suisse romande.

**Descriptif du projet**

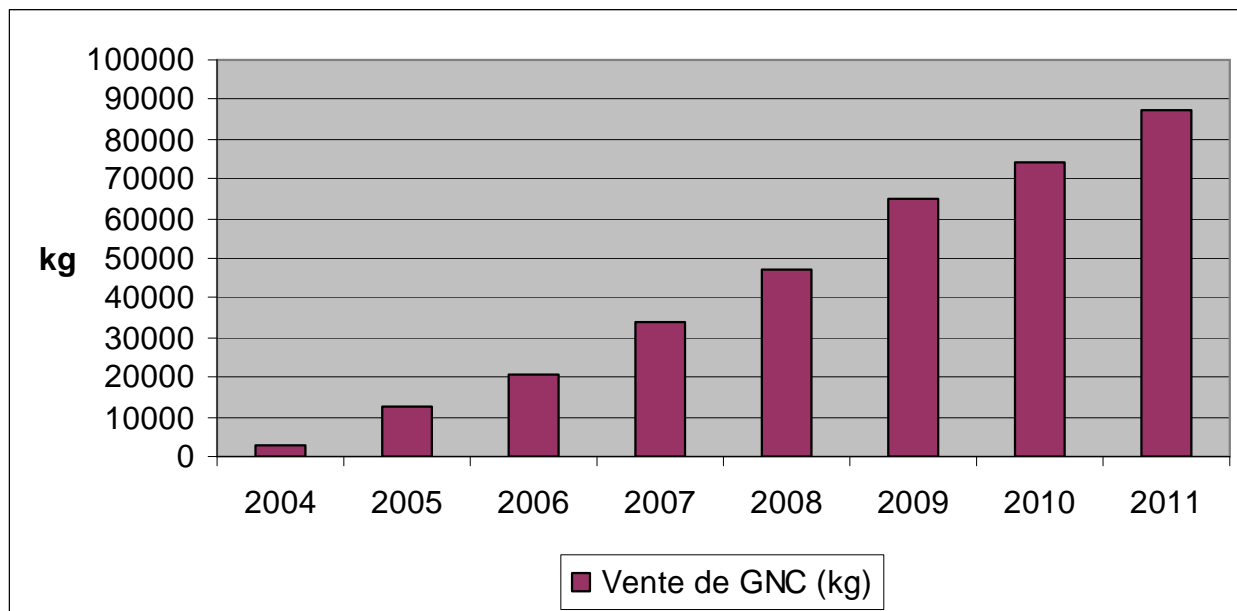
Notre installation est équipée de deux pistolets de remplissage. Dans un premier temps, l'installation de deux systèmes de remplissage avait comme but le confort d'utilisation. Les véhicules n'ayant pas tous le système de raccordement du même côté, l'installation de deux pistolets permet d'éviter des manœuvres autour de la colonne. Toutefois, le remplissage de deux véhicules simultanément n'est pas possible.

Avec l'augmentation constante du nombre de véhicules utilisant notre station de remplissage, il devient impératif d'avoir à disposition deux pistolets de remplissage qui permettent un emploi simultané sur deux véhicules.

Pour parvenir à cette utilisation simultanée, nous devons modifier certaines installations, tels que la gestion du stockage de GNC, le comptage, le contrôle commande et le système de facturation.

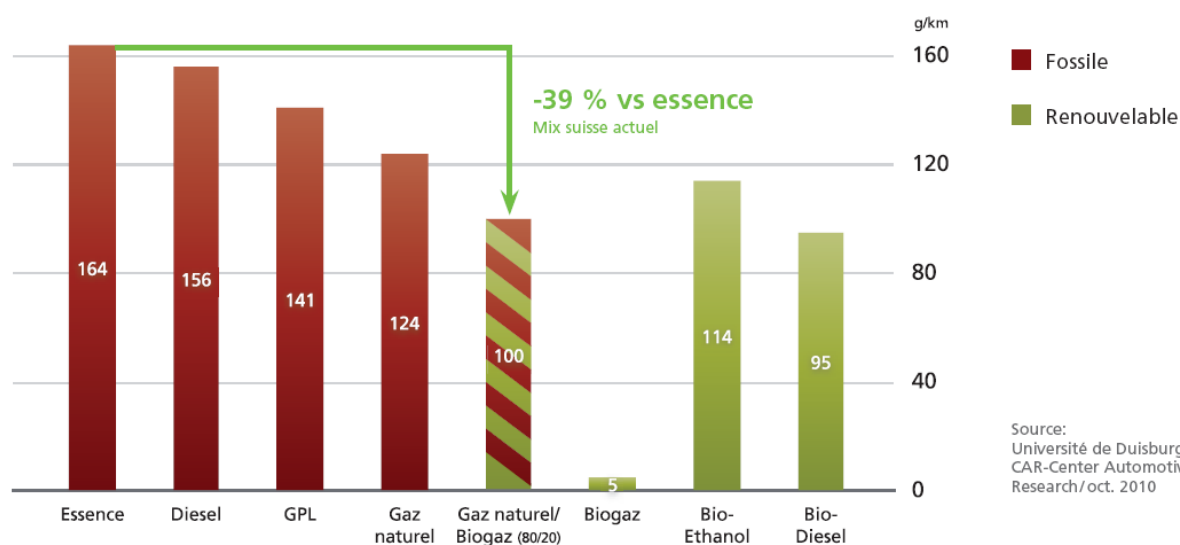
## Le projet sous l'angle du développement durable

La progression des ventes de GNC est conforme à nos attentes. En 2011, nous avons vendu plus de 87'000 kg de GNC, ce qui permet de parcourir environ 1'750'000 km (7 litres équivalent essence / 100 km).



Pour illustrer l'apport écologique, nous pouvons mentionner qu'en 2011, le GNC vendu a évité la production de 111'000 kg de CO<sub>2</sub>. Cela représente une diminution de 39% par rapport aux voitures à essence.

## Comparaison des émissions de CO<sub>2</sub>/km du gaz naturel avec différents carburants (base: 7l d'essence / 100 km)



Source:  
Université de Duisburg-Essen,  
CAR-Center Automotive  
Research / oct. 2010

## Coût et financement

La dépense est mentionnée au plan des investissements sous la désignation « Optimisation station GNC BP Champs-Lovats », pour un montant de fr. 75'000.-- en 2012.

Les charges annuelles d'exploitation s'élèvent à fr. 10'100.- et comprennent les frais d'intérêts variables du capital investi, fr. 1'100.-, l'amortissement, fr. 7'500.-, et les frais d'entretien, fr. 1'100.- (2 %).

## Conclusion

La Municipalité sollicite donc le crédit d'investissement permettant l'optimisation de la station de remplissage en gaz naturel pour les véhicules.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux d'installation d'une station de remplissage Gaz Naturel Carburant (GNC)
- Article 2 : Un crédit d'investissement de fr. 75'000.- est accordé à cet effet.
- Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 4014 «Optimisation station GNC BP Champs-Lovats » et amortie en 10 ans au plus.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

D. von Siebenthal

S. Lacoste

Déléguée de la Municipalité : Mme Gloria Capt, municipale des énergies